



ÉCOLE Carignan-Salières

Procès-verbal d'une rencontre extraordinaire de gestion du conseil d'établissement de l'école Carignan-Salières tenue le mercredi 14 janvier 2026, à 18 heures, en visioconférence (TEAMS).

Objet : Rencontre de gestion – Arrivées tardives

1. PRÉSENCES

Vincent Schoett	Parent
Caroline Leblanc Dubé	Parent
Marilyn Fournier	Parent
Naika Villard	Parent
Sébastien Gagnon	Enseignant
Isabelle Dupuis	Enseignante
Stéphanie Gagnon	Enseignante
France Simard	Technicienne
Martin Collette	Direction adjointe
Mélissa Pilote	Direction

ABSENCES :

Asmaa Hammoudi	Parent
Claudine Tremblay	Parent (Représentante Comité de parents CSSP)
Walquiria Hernandez Paredes	Parent-substitut
Natalia Daza	Parent-substitut

2. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

La rencontre est ouverte par la direction. L'objectif principal est de discuter de la problématique persistante des arrivées tardives à l'école et de revoir les mesures à mettre en place pour rétablir un fonctionnement optimal en début de journée.

3. CONTEXTE

La direction rappelle que malgré plusieurs communications aux parents depuis l'ouverture de l'école, les retards du matin continuent d'augmenter.

Les données quotidiennes montrent entre 30 et 50 élèves en retard chaque matin.

Ces retards ont des effets directs sur :

- la routine d'accueil du matin;

- le climat en classe;
- la disponibilité des enseignants;
- les apprentissages des élèves.

L'école juge nécessaire de renforcer les mesures déjà en place.

4. CONSTATS DE L'ÉQUIPE

Les membres présents témoignent que :

- Les retards répétés créent des interruptions fréquentes dans les classes.
- Plusieurs élèves arrivent stressés ou désorganisés, ce qui affecte leur autorégulation.
- Les communications précédentes aux parents n'ont pas suffi à corriger la situation.
- Une procédure uniforme, cohérente et appliquée systématiquement est essentielle.

5. DÉCISIONS PRISES — ADOPTION À L'UNANIMITÉ

CÉ-028-01-14	Il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter les mesures suivantes concernant les arrivées tardives.
---------------------	--

5.1 Première mesure : Contact avec les parents

Lorsqu'un élève cumule plus de 15 retards non motivés :

- Un membre de l'équipe contacte les parents pour discuter.
- L'objectif est de comprendre la situation familiale, d'identifier les causes possibles et de proposer des ajustements réalistes à la routine matinale.
- Le ton doit demeurer bienveillant et orienté vers la réussite de l'enfant.

5.2 Deuxième mesure : Signature obligatoire au secrétariat

Si les retards persistent malgré le premier contact :

- Le parent devra obligatoirement se présenter au secrétariat pour signer l'entrée de l'élève.
- L'élève n'entrera en classe qu'après cette signature.
- Cette mesure sera appliquée de manière constante jusqu'à amélioration durable.

L'équipe reconnaît qu'il s'agit d'une mesure plus contraignante, mais elle est jugée nécessaire en raison de l'ampleur du problème.

6. COMMUNICATION AUX PARENTS

Il est convenu :

- de préparer un message clair expliquant la nouvelle procédure;
- d'insister sur le rôle du parent dans la routine matinale au primaire;
- de préciser que la mesure vise à réduire les interruptions et favoriser un climat d'apprentissage propice;
- de diffuser le message via les plateformes habituelles (courriel, Mozaïk, Facebook, site Web).

7. SUIVI

Mise en place de la nouvelle procédure : immédiatement.

Suivi des retards : secrétariat et direction.

Retour en équipe pour évaluer l'efficacité des mesures : début février 2026.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

La rencontre est levée à 18 h 45.

9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal sera déposé pour consultation et approbation lors de la prochaine rencontre interne.

Président(e)	Directeur ou Secrétaire
--------------	-------------------------